

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

Délibération  
n° 2012.07. 89.B

Optimisation de la  
collecte de verre :  
acquisition de  
colonnes Points  
d'Apports Volontaires  
(P.A.V) pour la  
collecte sélective du  
verre

**LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.07. 89.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**OPTIMISATION DE LA COLLECTE DE VERRE : ACQUISITION DE COLONNES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (P.A.V) POUR LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE**

La collecte sélective du verre dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême est réalisée depuis 27 ans par un apport volontaire dans des colonnes aériennes mises à la disposition de ses habitants et plus récemment par la possibilité de recourir à des colonnes enterrées.

Il s'avère que ces colonnes à verre sont encore en nombre insuffisant pour couvrir les besoins de l'ensemble des communes vis à vis des ratios de performance attendus :

- 1 conteneur à verre pour 250 habitants en milieu rural ,
- 1 conteneur à verre pour 500 habitants en milieu urbain,

L'objectif de collecte supplémentaire qui a été fixé par la dernière commission environnement, cadre de vie, construction du 3 avril 2012 est de :

**9 Kg/hab/an, soit pour 106 000 habitants environ 950 Tonnes de verre par an.**

L'atteinte de cet objectif nécessite une densification des points d'apports, et donc une augmentation du parc de colonnes aériennes.

Le montant prévisionnel sur quatre ans est d'environ : 200 000 €HT, soit environ 50 000 € HT par an. Cela représente environ 150 colonnes sur une durée de quatre ans, sans que le rythme d'achat soit connu aujourd'hui (qui dépend des communes et de leur acceptation des nouveaux points d'apports : potentiel théorique de densification = 124 unités).

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER** que la durée du marché est fixée pour un an à compter de sa date de notification et qu'il sera ensuite renouvelable par reconduction expresse trois fois.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe Déchets Ménagers – article 21580 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2012</b>